

INFORMATION À DESTINATION DES PATIENTS

Hébergement des données de santé à caractère personnel¹

Dans le cadre de votre maladie rénale, vous êtes pris en charge par l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région Lyonnaise (AURAL).

Les informations recueillies lors de cette prise en charge, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique.

Vos données de santé à caractère personnel* sont hébergées via un logiciel de Dossier Patient Informatisé à l'extérieur de l'établissement, par le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes qui dispose à ce titre d'un agrément spécifique délivré par le Ministère en charge de la Santé.

Finalité du traitement informatique :

- garantir la conservation, l'archivage et la sécurité de vos données de santé à caractère personnel,
- assurer le respect des exigences de confidentialité, de sécurité et de pérennité de ces données,
- faciliter la gestion de votre dossier et assurer la facturation des séances, des actes, des consultations et la télétransmission des feuilles de soins aux caisses de sécurité sociale,
- réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à usage du service.

Catégorie de données à caractère personnel concernées :

- données administratives (état civil, numéro de SS...)
- données de santé
- données nécessaires à votre prise en charge par le service social de l'AURAL.

Destinataires des données à caractère personnel :

Seuls les professionnels des établissements de santé participant à votre prise en charge peuvent accéder aux données de santé hébergées, ainsi que le médecin DIM (Département de l'Information Médicale), garant de la confidentialité des données de santé à caractère personnel hébergées et du respect des conditions légales d'accès à ces données.

L'accès est limité aux informations strictement nécessaires à la coordination, à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médical.

Ces mêmes données donnant lieu à facturation peuvent faire l'objet d'une consultation aléatoire de traçabilité par le commissaire aux comptes dans sa fonction de certificateur des comptes annuels de l'établissement.

Le dossier médical informatisé AURAL interfacé avec le Dossier Médical Personnel (DMP) permet aux médecins de l'AURAL d'ouvrir et d'alimenter votre DMP, sous réserve que vous confirmiez votre accord auprès de la CPAM.

Durée de conservation des données à caractère personnel :

Le dossier patient informatisé est conservé conformément à la réglementation :

- 20 ans à compter du dernier passage (séjour ou consultation externe)
- 10 ans à compter de la date du décès, si le patient décède moins de 10 ans après son dernier passage dans l'établissement.

La mention des actes transfusionnels et, le cas échéant, la copie de la fiche d'incident transfusionnel sont conservées pendant 30 ans à partir de la date de l'acte transfusionnel.

Vos droits :

Conformément à la réglementation en vigueur², vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou de portabilité du traitement des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser une demande au Délégué à la protection des Données de l'AURAL (DPO) : dpo@auralyon.com.

¹ *Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement.*

² *Loi du 20 juin 2018, ordonnance du 12 décembre 2018 relatives à la protection des données personnelles et Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)*